

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, et le 07 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 29/06/2015

Secrétaire: Jean-Louis BERTHET

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGIH Martine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MUGERIN Alice.

Absent excusé : LANDO Thierry (1 procuration de vote).

OUVERTURE DE SÉANCE

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Associations, Ecole, TAP : De nombreux parents étaient présents le 30/06/2015 de 18 h à 19 h lors de la manifestation des « TAP A VUE ».

Pour l'année 2015/2016, les ateliers des TAP (temps d'activités périscolaires) auront lieu le jeudi après-midi à partir du 03/09/2015 de 13 h 45 à 16 h 45 avec les mêmes intervenants.

Vogue de Ste-Hélène le 23/08/2015 : Une réunion a eu lieu le 29/06/2015 avec les associations pour l'organisation. L'association LAC'ANIM prendra en charge les repas et Coccinelle et Graine d'Ortie s'occupera de la buvette. Les frais de la sono seront partagés entre ces deux associations en fonction des bénéfices.

- Commission environnement : Yves MOCELLIN présente l'appel à participation à la 7^{ème} édition du défi « Familles à énergie positive 2015/2016 en Savoie » organisé par l'ASDER. Ce défi consiste à encourager les familles intéressées à faire des économies d'énergie. Il convient d'en discuter à la prochaine réunion de la commission environnement.

- Commission des travaux de Ste-Hélène :

Le conseil municipal décide de demander l'avis d'un expert sur l'état du tilleul de la mairie. Certaines branches risquent de casser et causer des dégâts.

Engazonnement du terrain jouxtant l'école : voir si les employés communaux peuvent effectuer les travaux.

2- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de ces délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°3 du 19/06/2015 : Désignation de Me PONCIN Frédéric pour déposer au nom de la commune :

- une requête en annulation de l'arrêté préfectoral du 11/06/2015 portant réquisition de terrains sur la commune de Ste-Hélène-du-Lac pour la mise en place d'une aire de stationnement temporaire destinée à l'accueil des grands passages de gens du voyage.

- une requête en référé suspension de l'arrêté cité ci-dessus.

3- CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA TRANSFORMATION DU BATIMENT MAIRIE/ECOLE

La commune a lancé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises pour la transformation du bâtiment Mairie/Ecole en mairie et logement.

L'avis d'appel à concurrence a été envoyé le 02/04/2015 au DL (Dauphiné Libéré) et au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) et sur la plateforme dématérialisée du DL. La date limite de dépôt des offres était fixée au 19/05/2015 à 17 h.

Le marché est divisé en 10 lots. 41 entreprises ont déposé une offre dans les délais et 1 entreprise hors délai.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 20/05/2015 à 14 h pour l'ouverture des plis et le 07/07/2015 à 17 h pour le choix des titulaires. Des négociations avec les entreprises, du lot n°4, ont eu lieu entre les deux réunions de la CAO.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du résultat de cette consultation et approuve l'offre des entreprises suivantes :

LO T N°	Désignation	Entreprise retenue	Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle HT	MONTANT HT TF + TC
1	Déconstruction	ADC 73160 COGNIN	20 297.00 €	9 914.00 €	30 211.00 €
2	Gros œuvre Aménagements extérieurs	PERROUSE 73330 PONT DE BEAUVOISIN	192 526.05 €	12 596.74 €	205 122.79 €
3	Menuiseries extérieures et intérieures bois Serrurerie Stores intérieurs	BPS 38 38660 ST VINCENT DE MERCUZE	83 141.00 €	23 262.50 €	106 403.50 €
4	Cloisons Doublages Plafonds Faux-Plafonds	DI BENEDETTO 73490 LA RAVOIRE	56 171.00 €	26 797.00 €	82 968.00 €
5	Plomberie Sanitaire Chauffage Aérothermique Ventilation	PICCHIOTTINO ENERGIES 73100 AIX LES BAINS	99 039.15 €	7 470.62 €	106 509.77 €
6	Electricité Courants faibles Chauffage électrique	DOMPNIER PONTAMAFREY	62 112.51 €	17 313.84 €	79 426.35 €
7	chape	CFA 73490 LA RAVOIRE	20 655.80 €	Sans objet	20 655.80 €
8	Revêtement sols souples				Aucune offre

9	Carrelage Faiènces	EXCEL 73000 SONNAZ	19 883.50 €	660.00 €	20 543.50 €
10	Peinture intérieures	EURODEKO 73490 LA RAVOIRE	17 049.00 €	8 729.00 €	25 778.00 €
	TOTAL		570 875.01 €	106 743.70 €	677 618.71 € HT

- autorise Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus pour les travaux de transformation du bâtiment Mairie/Ecole et toutes les pièces nécessaires s'y référant.

4- CHOIX DES TRANCHES DE TRAVAUX ET VALIDATION POUR LA TRANSFORMATION DU BATIMENT MAIRIE/ECOLE

Mme Le Maire rappelle les différentes tranches de travaux pour la transformation du bâtiment Mairie/Ecole en mairie et logement :

Tranche ferme : Réhabilitation du bâtiment Mairie/Ecole et modification des abords immédiats du bâtiment pour mise aux normes d'accessibilité PMR de la mairie, réalisation d'un local pour les archives à l'étage.

Tranche conditionnelle : Réhabilitation de l'étage du bâtiment et création d'un logement locatif.

Mme Le maire propose de valider les deux tranches en même temps.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide la tranche ferme et la tranche conditionnelle pour les travaux de transformation du bâtiment Mairie/Ecole en mairie et logement.

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 05/05/2015 accordant une subvention aux associations de la commune. Il convient de délibérer maintenant sur les subventions aux associations extérieures à la commune.

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES A LA COMMUNE

- Alzheimer : 100 €
- Apedys des 2 Savoie : 100 €
- Association pour le don de sang bénévole du canton de Montmélian : 100 €
- Banque alimentaire de Savoie : 100 €
- Handisport Savoie : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- Ligue de l'enseignement FOL : 100 €
- Les restaurants du cœur : 100 €
- Collectif Savoie NEPAL coordonné par pays de Savoie solidaires : 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions de Mme Le Maire et l'autorise à effectuer les mandats concernant le versement de ces subventions.

6- CRÉATION D'EMPLOI (Rythmes scolaires)

La commune envisage la création d'un emploi d'animateur pour accroissement temporaire d'activités, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, pour la période du 03/09/2015 au 05/07/2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide de créer un emploi d'animateur «atelier jardinage et chants» pour une durée hebdomadaire de 1 h 24 mn annualisée (soit 1 h 30 par semaine de classe le jeudi de 13 h 45 à 15 h 15 pour la période du 03/09/2015 au 05/07/2016.
- dit que cet emploi sera rémunéré sur l'indice brut : 457 - indice majoré : 400.
- autorise Mme Le Maire à signer le contrat de recrutement.

7- CRÉATION D'EMPLOI

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide la création à compter du 24/08/2015 d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 11 h 06 annualisée, du 24/08/2015 au 23/08/2016 et charge le Maire de signer les contrats à durée déterminée.

Cet agent bénéficiera d'une rémunération égale à 11 h 06/35 de l'indice brut 341.

Les fonctions de cet agent seront les suivantes : ménage de l'école, de la mairie, animation d'un atelier loisirs créatifs et garderie si besoin.

8- ACQUISITION DE TERRAIN A LA CHATELLE

Mme Le Maire expose le problème du chemin de la Chatelle qui n'a fait l'objet d'un bornage lors du classement de ce chemin privé dans la voirie communale en 1997.

Il convient de régulariser l'emprise du chemin communal au vu du procès-verbal de délimitation et de reconnaissance de limites effectué le 12/03/2015 à la demande de certains propriétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- demande à Mme Le Maire de prendre un arrêté d'alignement qui délimite la limite du domaine public au droit des propriétés riveraines selon les dispositions de l'article L 112-1 et suivants du code de la voirie routière.
- charge le cabinet CEMAP d'établir le plan d'alignement individuel.
- décide de régulariser les limites foncières si nécessaire.

9- ACQUISITION DE TERRAIN A GALLOUX

Mme Le Maire précise que suite au bornage effectué le 12/05/2015 de la parcelle B 1555 située à Galloux, il s'est avéré que la voie communale n° 9 empiète sur la propriété.

Il convient donc de régulariser cette emprise. Elle propose d'acquérir la partie nécessaire à l'alignement sur la parcelle B N° 1555.

Après discussion sur la valeur des terrains, le prix est proposé à 10 €/m² en zone Ub.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide l'acquisition de 45 m² environ sur la parcelle cadastrée B N° 1555 située à Galloux afin de régulariser l'emprise de la voie communale n° 9.
- fixe le prix à 10 €/m² en zone Ub
- charge le maire de faire établir un document d'arpentage
- autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires
- confie au cabinet Foncier Conseil Aménagement, la rédaction de l'acte administratif.

10- PRÉSENTATION DU PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR VERS LE BOIS

Mme Le Maire présente le projet de sécurisation du carrefour RD204 A/VC N° 5 et VC N° 11 Vers le Bois. La commune souhaite en même temps élargir la voie communale N° 11 « rue de Grange-Maréchal » permettant d'accéder par la voie communale n° 6 « rue de la Croisette » au lieu-dit Le Pognient. Il convient de procéder aux acquisitions foncières nécessaires à cet aménagement. L'estimation sommaire est de 80 035.74 € TTC pour la sécurisation du carrefour et de 50 967.34 € TTC pour l'élargissement de la voie communale n° 11.

11- FEUX DE SIGNALISATION AU CARREFOUR DE LA GARE

La société VRD services a fait une démonstration de l'installation définitive. Ce sont des feux qui détectent la vitesse. L'objectif de cet aménagement est de renforcer la sécurité des piétons et des véhicules.

Il convient maintenant d'élaborer le cahier des charges afin de consulter plusieurs entreprises et de monter le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental.

12- POINT SUR L'AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE

Mme Le Maire précise que l'audience aura lieu le 10/07/2015 pour la suspension de l'arrêté préfectoral du 11/06/2015 portant réquisition de terrains sur la commune de Ste-Hélène-du-Lac pour la mise en place d'une aire de stationnement temporaire destinée à l'accueil des grands passages de gens du voyage.

Des caravanes occupent depuis le 20/06/2015 des terrains non réquisitionnés et ne veulent pas réintégrer les terrains réquisitionnés qui sont libres depuis le week-end du 04/05 juillet.

Un avis sur le projet du schéma départemental modifié d'accueil des gens du voyage doit être donné lors du conseil communautaire de Coeur de Savoie en date du 09/07/2015.

DIVERS :

- Réunion avec les associations le 08/07/2015 à 18 h 30 pour la disponibilité des salles de réunions et l'accès aux locaux derrière la mairie durant les travaux d'aménagement du bâtiment MAIRIE/ECOLE.
- un premier passage a été effectué par la commission « maisons fleuries », 23 maisons ont retenu leur attention. Un deuxième passage aura lieu mi-août. Le jury départemental vient sur la commune le 28/07/2015.
- Le SISARC s'inquiète pour l'avenir du syndicat. Il conviendra de donner un avis lors du prochain conseil municipal.
- Un inventaire du patrimoine de la commune a été réalisé par une stagiaire employée par la communauté de communes de Cœur de Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie.